



## Légitimité du créateur dans la création d'une marionnette

Par **Lolina**, le **11/02/2010** à **18:57**

Bonjour,

un marionnettiste m'a contacté pour créer le dessin d'une marionnette d'après ses idées. J'ai proposé plusieurs dessins, il a choisi. Il va maintenant créer sa marionnette.

Qui est l'auteur de la marionnette ? Lui ou moi ?

Y a-t-il une différence entre mon dessin et sa marionnette qu'il va créer d'après mon dessin ?

Ai-je des droits ?

Qui doit déposer quoi ?

Merci de votre réponse